

OBSERVATION N° 42

Lundi 26/01/2026 – 21:54

Vous êtes

Ville

Guilly

Votre remarque

Sujet

PROJET D'AMENAGEMENT DES SECTEURS ARRACHIS ET PISTOLE DE LA ZAC 3 DU PARC TECHNOLOGIQUE ORLEANS CHARBONNIERE (45)

Message Sujet

PROJET D'AMENAGEMENT DES SECTEURS ARRACHIS ET PISTOLE DE LA ZAC 3 DU PARC TECHNOLOGIQUE ORLEANS CHARBONNIERE (45).

A propos de l'intérêt général :

La biodiversité en danger.

Où et de quel intérêt parle-t-on ?

Le libéralisme économique propose un système qui engendre un dysfonctionnement, des crises répétées et des atteintes à la biodiversité. Les intérêts particuliers établissent, construisent l'intérêt général. L'efficacité du marché, du pouvoir est à ce prix. Intérêts particuliers d'une nouvelle autoroute, d'une nouvelle exploitation minière, de nouveaux entrepôts logistiques... Intérêts de combien de personnes ?

L'intérêt général, collectif, est celui de réduire, de limiter les effets de ces intérêts particuliers.

Stopper le pillage et la destruction de ces dévoreurs d'espace, de ces « on remettra en état », pas de problème, on gère, nos experts connaissent leur travail.

La somme des intérêts particuliers ne fait en aucun cas l'intérêt général.

La création du droit de la nature puis du code de l'environnement et la charte de l'environnement en sont l'illustration parfaite. Ils sont le prolongement parfait du droit humain.

L'intérêt général EST le bien commun. L'EAU est un bien commun. La Zone Humide fait partie intégrante de ce cycle de l'eau.

La biodiversité est menacée et cela nous concerne tous. La notion « de bien commun », les droits de la nature sont des valeurs connues souvent défendues dans des contentieux par des populations locales confrontées à des projets destructeurs.

Le développement économique auquel on assiste et tant prisé par les politiques actuelles, se fait au prix d'une dette écologique que personne ne veut mesurer ni même voir. Le concept de dette écologique, non encore évalué, contrairement à la dette agricole évaluée par les doctrines de la CDPENAF, reste caché. Le développement économique se fait par l'exploitation d'une ressource dont le coût n'est pas comptabilisé. Est pris en compte le prix de l'exploitation mais pas celui du manque. Cela concerne les minerais, les carrières, l'eau, la forêt... que l'on prélève sans compter, sans connaître l'exact impact sur le vivant restant, sur le futur où la ressource va disparaître, la gestion ne suffira pas. La dérégulation du cycle de l'eau, entamé par les carrières, les déforestations, la destruction des zones humides, l'artificialisation des terres et de zones importantes par leur richesse naturelle aura inéluctablement un impact sur le « survivant » du futur.

Tous ces dérèglements ont ou auront un coût qui n'est pas estimé, ignoré et leurs conséquences seront payés, payable dans l'avenir. Au prix de catastrophes climatiques que l'on perçoit déjà, de

pertes humaines déjà dans notre présent, de procès de décideurs clamant leur innocence et ne voulant pas reconnaître leur fourvoiement, la facture sera exorbitante.

Le débat entre la protection de la biodiversité et l'intérêt économique lié à un intérêt privé contre l'intérêt général des peuples à vivre dans un milieu sain et naturel ne sera pas résolu sans un changement de paradigme digne de ce nom.

La biodiversité c'est ce qui nous fait vivre. On respire, on mange grâce à elle, elle régule le climat et assure la qualité de l'eau, du cadre de vie. La biodiversité est en mauvaise état et est menacée.

Remettre en questions les vérités scientifiques est dangereux même pour la démocratie. C'est la porte ouverte à tous ces incrédules de la finance et manipulations dangereuses pour la vie

Stopper l'hypothèque de la biodiversité des territoires pendant des décennies, attendant une « remise en état » aléatoire après une nouvelle prolongation d'exploiter ou la reprise de ces « terrains » pour cette fois fournir de l'électricité aux citoyens et prolonger à nouveau cette l'hypothèque.

La sobriété devra réduire la demande des besoins humains, mais la sobriété ne peut pas advenir dans un monde néo libéral.

Il faut se protéger des logiques de prédation et d'extraction des ressources rurales, toujours à des fins très urbaines.

Face aux représentants et représentations des intérêts privés, soutenir la nature et la biodiversité et L'INTERET GENERAL.

Ce plaidoyer politique, au sens noble du terme, doit être entendu face à des décideurs politiques, élus sur des programmes, dont les choix orientés engendrent l'avenir d'un territoire et celui de ses habitants.

Plus précisément sur l'enquête de Marigny les usages.

Lors de la réunion du 16 janvier le mot « sanctuarisé » a été cité plusieurs fois. Est-il en opposition au mot « sacrifié » pour rester dans cette note religieuse ? La nature a besoin d'être préservée, ni mise sous cloche, ni éliminée.

Il est cité dans le dossier qu'un corridor diffus existe au niveau du projet et qu'il conviendra de le sauvegarder.

Il apparaît également qu'aucune solution de substitution n'a été proposée, aucune étude sur les friches industrielles n'a été étudiée. Aucune statistique sur l'occupation des Zones Industrielles dans le département voir au niveau de la région est venue argumenter la décision de créer cette nouvelle zone. Bref aucune alternative n'est proposée.

A l'heure où la protection des milieux naturels est indispensable, où les inventaires sont des éléments incontournables dans la mise en valeur des écosystèmes, il est étonnant de ne pas trouver un inventaire des papillons nocturnes de la zone. Pour rappel la France accueille plus de 1600 espèces de papillons nocturnes. Comment peut-on détruire ce que l'on ne connaît pas ?

Pour toutes ces raisons je vous demande Monsieur le commissaire d'émettre un avis défavorable à ce dossier